

2019/006

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 09 AVRIL 2019**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille dix-neuf, le neuf Avril, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, a la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation : 02 Avril 2019

PRÉSENTS : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Pierre BERNOU, M. Sébastien BOULLAND, Mr. Jacques SOULAYRES
Mme Laure CANTIN, Mme Nicole WYSS, Mr. Serge DOMENGET, Mme Irène RODDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Arnaud GOUILLON, Mme Marie-France SABATIE

POUVOIRS : Mme Yolande MARIA, Mme Pascale VALBUZZI, Mme Georgette DESCAYRAC,

Mr DOMENGET Serge, a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Vote du budget primitif exercice 2019
- 2) Ecole : présentation du devis de la Société Allez & Cie pour modification de l'éclairage des salles de classe
- 3) Acquisition de mobilier supplémentaire :
 - Ecole : table de réunion pour le bureau des enseignants
 - Mairie : Armoire sécurisée et ignifugée, mobilier supplémentaire suite au déménagement.
- 4) EAU 47 :
 - Actualisation des compétences transférées au Syndicat EAU 47 à compter du 01/07/2019
 - Notification de la délibération du Syndicat EAU 47
- 5) Questions diverses.

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance
Du conseil municipal du 02 avril 2019.
Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h37.**

15 / 2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

Monsieur Gilles GROSJEAN :

Présente :

- à l'assemblée le Budget Primitif – exercice 2019

Informe :

- Que la commission finances a validé cette proposition

Monsieur le Maire :

Propose :

- à l'assemblée le vote du Budget Primitif – exercice 2019

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Vote :

- Les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

- INVESTISSEMENT

- Dépenses : 345 288.00 € (dont 245 852.00 € de RAR)
- Recettes : 345 288.00 € (dont 67 364.00 € de RAR)

- FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 348 459.00 € (dont 0.00 € de RAR)
- Recettes : 348 459.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Constate :

- que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

16 / 2019 : Présentation du devis de la société Allez & Cie pour modification de l'éclairage des salles de classe :

Monsieur le Maire :

Expose au Conseil Municipal :

- L'éclairage des salles de classe a besoin d'être modifié. Il présente le devis pour l'éclairage pour un montant de : 783.70 € HT, soit 940.44 € TTC

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents et représentés

- Accepte le devis effectué par l'Entreprise Allez & Cie pour un montant de 940,40 € TTC.

17 / 2019 : Acquisition de mobilier supplémentaire :

Monsieur le Maire :

Expose au Conseil Municipal :

- La mairie et l'école ont besoin de mobiliers supplémentaires : présentation du devis de l'entreprise LACOSTE pour un montant de 2 604,18€ HT, soit 3 125,02€ TTC

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents et représentés

- Accepte le devis effectué par l'Entreprise Lacoste pour un montant de 3 125,02 € TTC.

2019/007

18/ 2019 : Eau 47**Monsieur le Maire :****Expose** au Conseil Municipal :

➤ Le Syndicat Eau 47 a notifié la Commune de la délibération prise par le Comité syndical en date du 28 mars 2019 relative à l'évolution du périmètre syndical et à l'actualisation des compétences exercées à compter du 1er juillet 2019.

**Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents et représentés

➤ Accepte la délibération n°19_054_C relative à l'évolution du périmètre syndical et à l'actualisation des compétences exercées à compter du 1^{er} juillet 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) La motion sur l'école rurale proposée par l'AMRF a reçu un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h45. Les délibérations prises dans cette séance sont numérotées de 15/2019 à 18/2019.

<u>M.VAN BOSSTRAETEN</u> Maire	<u>M. GROSJEAN</u>	<u>M. BERNOU</u>	<u>M. BOULLAND</u>
<u>M. SOULAYRES</u>	<u>Mme CANTIN</u>	<u>Mme WYSS</u>	<u>M. DOMENGET</u>
<u>Mme RODDE</u>			